

Devenir acteur PRAP pour les personnels des entreprises (industrie, bâtiment, commerce)

Animé par des OF habilités



Publics

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs

Connaitre les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.

Maitriser le risque :

- en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
- et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

Contenu

La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.

Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.

Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...

Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).

Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelles de charges.

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances.

Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « acteur prap IBC » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html>